

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00442

CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET L'EPASE, POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE DÉVOIEMENT DE RÉSEAUX ET L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA PATINOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230044210

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

CONVENTIONS DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPASE, POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE DEVOIEMENT DE RESEAUX ET L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA PATINOIRE

Au titre de ses compétences d'aménageur sur le secteur de Châteaureux, l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE) va réaliser des aménagements aux abords de la future patinoire métropolitaine. Ces derniers consistent à requalifier les cheminements modes doux entre l'arrêt de tram et la patinoire métropolitaine, à réaliser un parvis public au niveau de la future entrée de l'équipement, et à créer un barreau de voirie qui permettra le bouclage entre la rue Puits Thibaud et la rue du Colonel Marey.

Saint-Étienne Métropole va réaliser de son côté les travaux de construction de la patinoire métropolitaine et une nouvelle voie d'accès au futur parking de la patinoire et, à la suite à la plateforme de la SNCF qui va accueillir le futur centre de maintenance des TER.

Les conventions, objet du présent rapport, visent à unifier les maîtrises d'ouvrages pour la réalisation des travaux à venir d'espaces publics et de réseaux.

En premier lieu, Saint-Étienne Métropole doit réaliser le parvis de la patinoire dans l'emprise de la parcelle affectée au projet et valoriser l'accès principal de l'équipement. Lors des échanges avec l'EPASE, il est apparu plus cohérent que l'ensemble des travaux des espaces publics aux abords de la patinoire soit réalisé par l'EPASE, avec une seule maîtrise d'œuvre. Il est donc prévu que Saint-Etienne Métropole délègue sa maîtrise d'ouvrage à l'EPASE pour ces travaux. Cette organisation avec un seul maître d'ouvrage permettra ainsi d'unifier le traitement urbain de la zone. Le montant estimatif de cette opération relevant de la compétence de Saint Etienne Métropole dans le cadre du projet patinoire est de 418 000 € HT. Ces travaux doivent être réalisés à la fin des travaux de la patinoire.

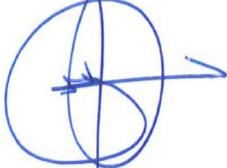
Par ailleurs, dans le cadre des travaux de réalisation de la voirie d'accès au futur parking et à la plateforme SNCF, des travaux de dévoiement de réseaux à la charge de l'EPASE sont à réaliser. Il s'avère pertinent que ces travaux soient portés par SEM par délégation de l'EPASE. Ainsi l'EPASE délègue sa maîtrise d'ouvrage à Saint-Étienne Métropole via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux. Le montant estimatif de cette opération relevant de la compétence de l'EPASE est de 414 000 € HT. Ces travaux doivent être réalisés avant les travaux de la patinoire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention à intervenir portant délégation de maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole au profit de l'EPASE pour les travaux d'aménagement du parvis de la patinoire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention portant délégation de maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole au profit de l'EPASE pour les travaux d'aménagement du parvis de la patinoire ;**
- **approuve la convention à intervenir portant délégation de maîtrise d'ouvrage de l'EPASE au profit de Saint-Étienne Métropole pour les travaux de dévoiement de réseaux rue du Puits Thibaud ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention à intervenir portant délégation de maîtrise d'ouvrage de l'EPASE au profit de Saint-Étienne Métropole pour les travaux de dévoiement de réseaux rue du Puits Thibaud ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées à l'opération n°442-PATAP pour les travaux d'aménagements du parvis de la patinoire, pour l'exercice en cours et suivants ;**
- **les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 442-PATIN pour les travaux de dévoiement des réseaux de l'exercice en cours et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD